

SEMINAIRES AGENTS COMPTABLES ET ADJONTS GESTIONNAIRES

LYCEE LOUIS LE GRAND – JEUDI 23/03/2017

COMPTE RENDU GROUPE DE TRAVAIL

Le thème de ce groupe de réflexion était l'évolution du métier d'adjoint gestionnaire et de la fonction comptable.

Les débats se sont articulés autour de 3 grands axes :

1- Diffusion du numérique et dématérialisation des actes.

L'usage de nouveaux procédés mis en place et diffusés plus ou moins récemment a fait l'objet de plusieurs échanges.

✓ L'utilisation de **DEM'ACT**, devenu désormais un outil commun à tous les établissements, a été reconnue de façon quasi unanime comme bénéfique aux services administratifs des EPLE : la procédure de transmission des actes s'en trouve considérablement allégée.

Des améliorations dans la prise en main de cet outil sont certainement possibles, au niveau notamment de la définition et de la classification des catégories d'actes, mais une fois familiarisé avec l'application, les avantages en termes de rapidité et de gains de temps sont indéniables.

✓ Certains gestionnaires, notamment ceux des cités scolaires, ont fait part d'avantages similaires suite à l'expérimentation de certains procédés dans d'autres domaines d'activités.

A été surtout évoquée la mise en place des procédures de **télépaiement** pour le recouvrement de créances liées à des prestations de services (restauration, voyages scolaires etc...) : ce procédé apprécié par les usagers d'une part, allège d'autre part dans les services de gestion les tâches liées aux encaissements, et simplifie le suivi du recouvrement.

Il a été constaté que les applications informatiques utilisées en la matière sont essentiellement celles proposées par des prestataires privés (ALISE à titre d'exemple) car plus complètes et plus fonctionnelles. Les applications publiques existantes n'emportent pas l'adhésion des gestionnaires et de surcroît, ne bénéficient pas de voies d'informations suffisantes pour pouvoir être diffusées.

✓ La dématérialisation de la facturation et **la modernisation de GFC**, actuellement en cours, a également été abordée.

En son état actuel, la dématérialisation n'a pas de véritable impact dans le fonctionnement des EPLE. Il est même à craindre qu'elle soit source de complications tant qu'elle ne sera pas accompagnée d'une application informatique comptable capable d'intégrer les pièces jointes dématérialisées.

La mise à jour ou le remplacement de GFC par OPALE est donc attendu. Le délai annoncé par le Ministère paraît long à toutes et tous.

OPALE suscite des attentes en termes d'amélioration et de simplification dans le domaine de la dématérialisation, mais aussi pour certains aspects techniques :

- A titre d'exemple, la saisie des ordres de recettes considérée comme fastidieuse par beaucoup de collègues, pourrait être générée automatiquement après le traitement de certaines dépenses.
- Si OPALE regroupe la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale, il faciliterait pour les gestionnaires l'accès à la situation des comptes de tiers de la classe 4, et leur donnerait plus de lisibilité sur la réalité des crédits disponibles.

Il est également source de réelles interrogations et inquiétudes portant sur l'évolution de la fonction d'adjoint gestionnaire et d'agent comptable :

- la réunification de la phase de mandatement et de mise en paiement ne va-t-il pas rendre obsolète et inutile la séparation Ordonnateur/Agent Comptable ? La disparition de cette séparation est elle souhaitable ?
- Les missions budgétaires et financières des gestionnaires ne vont-elles pas se réduire à des tâches de certifications de services faits ? Les agences comptables ne vont-elles pas devenir uniquement des agences de traitement et de suivi de la facturation ?

2- Relations avec les tutelles.

Les remarques formulées ont essentiellement portées sur la notion d'autonomie des EPLE, et sur leurs relations avec les tutelles académiques et territoriales.

✓ Plusieurs collègues regrettent le manque de directives et de pilotages académiques dans l'exercice de leurs missions.

L'utilisation de certains procédés devrait être encouragée, et les outils adéquats améliorés pour ensuite être plus largement diffusés.

Le télépaiement, modernisation réelle du procédé de recouvrement des créances publiques a été cité à titre d'exemple, tant cette pratique est hétérogène d'un EPLE à l'autre. Les services de gestion des EPLE sont en retard et ont le sentiment d'être livrés à eux-mêmes dans ce domaine.

Le manque de directives voir de « soutiens » des services académiques a également été évoqué au sujet des relations des EPLE avec la collectivité territoriale de rattachement.

Il est en effet souvent difficile de faire valoir la spécificité de la gestion d'un établissement en charge d'une mission de service public d'enseignement auprès d'interlocuteurs et de responsables pas toujours à l'écoute des réalités quotidiennes en la matière.

✓ Il a été constaté un amoindrissement de l'autonomie des EPLE dans leurs relations avec les collectivités de rattachement.

Ce point a surtout été évoqué par les collègues travaillant en collège.

La programmation et le suivi des demandes des travaux semblent échapper de plus en plus aux collègues.

Plus largement, le Département de PARIS paraît vouloir aller dans le sens d'une généralisation des pratiques, laissant peu de marges d'adaptation des établissements à leurs contextes et aux besoins de leurs usagers, élèves et familles.

La raison d'être des services de gestion en EPLE s'en retrouve diminuée d'autant.

Ce point suscite une réelle inquiétude chez les gestionnaires

3- La place du gestionnaire dans l'organisation interne de l' EPLE.

Ce sujet a été abordé à travers certaines missions des adjoints gestionnaires.

✓ Le gestionnaire est désigné supérieur hiérarchique direct des personnels techniques, de service et d'entretien, agents de la fonction publique territoriale.

Ce rôle n'est parfois pas évident à assumer.

La notation des agents par les entretiens individuels annuels est le point qui a le plus été abordé.

En lycée, la région a transféré la conduite de ces entretiens du gestionnaire aux chefs d'équipes lorsqu'il y en a. Certains gestionnaires se sentent dépossédés d'un levier important et nécessaire à la bonne conduite d'un service d'entretien de locaux.

D'autres y voient au contraire le moyen de responsabiliser d'avantage les chefs d'équipes, et d'améliorer la qualité du service rendu.

En collège, la procédure de détermination de la note annuelle par les services de la DASCO fragilise le gestionnaire dans sa conduite de l'entretien professionnel annuel.

Le suivi des propositions des gestionnaires est trop aléatoire, ce qui peut inciter à se désengager de cette mission de suivi et d'évaluation.

✓ L'utilisation du terme d'adjoint gestionnaire est perçue et vécue de manière assez diverse.

Même si l'importance du facteur humain dans la relation entre le Chef d'établissement et le gestionnaire empêche toute généralisation, il est ressorti majoritairement des discussions que cette appellation était peu appropriée à la réalité du fonctionnement quotidien.

Les gestionnaires ont en effet souvent le sentiment de ne pas être associés aux décisions, et d'avoir plutôt un rôle d'exécution. Bien qu'intégrés à l'équipe de direction, ils ressentent rarement leur positionnement comme étant équivalent à celui du chef d'établissement adjoint.

C'est d'autant plus vrai pour les personnels de catégorie B nommés sur des postes de gestion matérielle.

Les notions de valideur, signataire et rédacteur, apparues avec le développement de certains outils numériques ont également été discutées.

Dans le domaine de la dématérialisation de la transmission et du contrôle des actes, elles ne sont pas toujours pertinentes et peut rendre la procédure de transmission difficilement applicable par le désengagement parfois constaté des personnels de direction.

H.Genevois,

Gestionnaire du collège LA GRANGE AUX BELLES, PARIS 10^{ème}.